

Quand *peu* et *un peu* semblent coorientés : *peu après* et *un peu après*¹

Oswald Ducrot
EHESS, Paris

1. Introduction

Si, sur l'île déserte, j'avais le droit d'emporter deux mots français, ce seraient sans doute *peu* et *un peu*. Comment des expressions aussi difficiles à distinguer au niveau des informations qu'elles donnent (en supposant qu'elles en donnent), peuvent-elles avoir un sens aussi différent – en entendant par là que la substitution de l'une à l'autre dans une même proposition oriente généralement celle-ci dans des directions opposées ? Finalement mes recherches sur la présupposition et sur l'argumentation visaient cette unique question.

En admettant qu'elle soit résolue, il reste cependant un autre problème, celui des contextes, extrêmement nombreux, où on peut substituer les deux mots l'un à l'autre sans que change l'orientation de la proposition. Pour faire apparaître ces contextes, il suffit de quitter les énoncés élémentaires du style *J'ai peu mangé* vs. *J'ai un peu mangé*. Deux études m'en ont convaincu, qui ont en commun de partir d'un corpus de textes². L'une est encore en cours. En étudiant systématiquement les occurrences de *peu* et de *un peu* dans *Les Provinciales* de Pascal, Keiko Jimbo s'est aperçue que bien souvent on pourrait remplacer l'un des mots par l'autre tout en préservant la direction argumentative du segment où ils apparaissent. Ainsi Pascal se scandalise du laxisme des Jésuites en matière de confession. Il cite, en le

¹ Cet article est une nouvelle version d'un texte que j'ai publié dans D. Leeman et A. Boone (éds.), *Du Percevoir au dire, Hommage à A. Joly*, L'Harmattan 1998, 351-373.

² Ce qui m'intéresse dans les textes réels n'est pas qu'ils soient réels. Cela ne les rend ni plus ni moins acceptables que les textes construits. L'intéressant, pour moi, est d'abord leur complexité, alors que nos exemples artificiels sont souvent d'une simplicité qui peut masquer d'importants problèmes. Ensuite, c'est le fait qu'ils sont donnés avec un contexte et une situation d'énonciation, que nous avons beaucoup de mal à imaginer lorsque nous fabriquons nous-mêmes notre observable. Cette indifférence à la « réalité effective des textes » m'a amené à analyser par la suite, plutôt que le texte effectif de Pascal, une paraphrase mettant plus en évidence la question dont je traite dans cet article. Mais j'espère avoir conservé de l'original, à la fois sa complexité sémantique, et en même temps son lien avec des conditions de production particulières.

traduisant du latin en français, un théologien jésuite selon qui le confesseur est tenu d'absoudre un pénitent pourvu qu'il attribue à ce pénitent, au moment même de la confession, l'intention générale de ne plus pécher, et cela, « quoiqu'il [= le pénitent] doive retomber en bien peu de temps »³. En français moderne, l'expression « en bien peu de temps » devrait être paraphrasée par « très peu après »⁴. Or le connecteur concessif *quoique* serait également à sa place, dans ma paraphrase en français moderne, si l'on remplaçait « très peu après » par « un peu après » : dans les deux cas, la prévisibilité d'une rechute prochaine serait présentée comme opposée au devoir d'absoudre. Bien plus, il serait concevable que le texte prêté par Pascal aux Jésuites ait été « quoiqu'il doive rechuter un peu après, et même très peu après » – ce qui semble contredire un dogme de la théorie de « l'Argumentation dans la Langue » selon lequel *même* ne peut pas conjoindre des segments antiorientés : on n'a pas « J'ai mangé un peu, et même peu » (c'est un *mais* qui conviendrait ici). Des observations semblables se trouvent dans la thèse de Michèle Defrenne⁵, qui étudie les expressions marquant la petite quantité en latin classique, langue où la plupart de ces expressions ont tantôt la valeur de *peu*, tantôt celle de *un peu*. L'intéressant est que le traducteur français n'est pas toujours contraint, pour respecter la cohérence du texte latin, de choisir un de ces mots plutôt que l'autre : il y a des contextes où *paulo*, par exemple, se laisse traduire, à volonté, par *peu* ou par *un peu*, sans que rien ne soit modifié dans l'orientation globale de la phrase. C'est le cas, notamment, pour de nombreuses occurrences de *paulo post*. Qu'on les traduise « peu après » ou « un peu après », cela n'affecte en rien le sens (c'est-à-dire, pour moi, les virtualités argumentatives) de la proposition qui les contient.

2. Outils théoriques

Pour tenter une réponse, je dois d'abord rappeler rapidement les notions de modificateur « réalisant » et « déréalisant » introduites dans mon article « Les modificateurs déréalisants »⁶. Dans cet article, j'appelle « valeur argumentative » d'une proposition, la possibilité qu'elle a de servir d'argu-

³ *Les Provinciales*, dixième lettre.

⁴ En effet le français actuel réserve la tournure « Il fera cela en peu de temps » pour qualifier de faible la distance séparant le début et la fin de l'action. Ce qui n'est à coup sûr pas l'intention des Jésuites : il ne s'agit pas de la durée de la rechute, mais de sa distance par rapport à la confession.

⁵ Université de Paris IV, juillet 2000, *L'expression de la faible quantité en latin : parum, paulum, pauci dans le cadre de la théorie de l'Argumentation dans la langue*.

⁶ *Journal of Pragmatics*, 1995, vol. 24, n° 1-2, 145-165.

ment ou de conclusion dans un enchaînement discursif paraphrasable au moyen d'un *donc*⁷. Selon la « théorie des topoï », telle que J.C. Anscombe et moi l'avons construite⁸, ces possibilités sont liées au fait que la proposition convoque des « principes argumentatifs » ou encore « topoï »⁹. J'appellerai ici « prédicats »¹⁰ (sans me référer ni au sens grammatical ni au sens logique de ce terme) les expressions qui introduisent les topoï dans les propositions. Ainsi le mot *amélioration* est un prédicat : il introduit le topos permettant, après avoir énoncé « Il y a une amélioration », d'enchaîner « Donc X est satisfait » (certes le locuteur L va peut-être ajouter qu'il est, pour sa part, désolé de cette amélioration, mais il ne peut pas parler d'amélioration sans imaginer quelqu'un qui en tire satisfaction¹¹).

Un mot est dit « modificateur » (MOD) d'un prédicat, s'il transforme les topoï liés à ce prédicat. Il s'agit d'un « modificateur réalisant » (MR), s'il renforce l'application de ces topoï. Ainsi *rapide* est MR de *amélioration* : la rapidité d'une amélioration la rend encore plus satisfaisante (même remarque que plus haut : L se déclarera peut-être, pour sa part, à la fois content de l'amélioration et inquiet de sa rapidité, signe d'instabilité, mais il doit envisager un point de vue selon lequel la satisfaction liée à l'amélioration est accrue par sa vitesse). Inversement un MOD sera dit « déréalisant » (MD) pour un prédicat donné, s'il fait obstacle à l'application des topoï constituant la valeur de ce prédicat. Par exemple *lent* est MD d'*améliora-*

⁷ Cette précision signifie que, ni dans mon texte de 1995, ni dans le présent article, je ne tiens compte de l'élargissement proposé par Marion Carel : pour celle-ci, les enchaînements dont je viens de parler seraient des « argumentations externes en *donc* » ; or elle admet par ailleurs des argumentations « internes » et des argumentations « en *pour-tant* » (cf. M. Carel, « L'argumentation dans le discours : argumenter n'est pas justifier », *Langage et Société*, n° 70, déc. 1994, 61-81). D'autre part elle est amenée à supprimer la notion de topos, ce qui implique une reformulation - en cours - de la théorie des modificateurs, mais l'idée générale de cette théorie n'en serait pas atteinte.

⁸ Théorie présentée par exemple dans J.C. Anscombe (éd.), *Théorie des topoï*, Kimé, Paris, 1995.

⁹ Il s'agit, plus précisément, des « formes topiques » : voir « Topoï et formes topiques », texte de 1988, repris dans *Théorie des Topoï* (cf. note 8).

¹⁰ Dans la terminologie de la Théorie des Blocs Sémantiques, on parlerait de « mots pleins », et on les définirait non plus par l'introduction de topoï, mais par l'introduction d'« aspects argumentatifs ».

¹¹ Cette restriction se comprend seulement dans le cadre d'une conception « polyphonique » du sens, selon laquelle le locuteur d'un énoncé présente différents points de vue, attribués à des « énonciateurs » qu'il « met en scène », et dont il peut se distancier. Je ne saurais ici, évidemment, ni justifier, ni même exposer en détail cette conception pour laquelle je renvoie à O. Ducrot, *Le dire et le Dit*, Minuit, Paris, 1985, chap. 8.

tion : l'amélioration est moins satisfaisante du fait qu'elle est lente (avec les mêmes restrictions faites plus haut à propos des MR). Il me faut encore rappeler que, pour moi, les MD peuvent avoir, dans le discours, deux fonctions différentes. Ils peuvent être « atténuateurs » (ATT) s'ils maintiennent l'orientation du prédicat tout en l'affaiblissant : c'est le cas pour *lent* dans « il y a une lente amélioration », phrase qui reste dirigée vers les conclusions optimistes liées au prédicat *amélioration*. Mais ils peuvent aussi avoir un rôle d'inverseurs (INV), et amener à des conclusions inverses de celles auxquelles le prédicat, par lui-même, conduirait : cf. la fonction de *lent* dans « l'amélioration est lente », où l'adjectif, en position d'attribut, produit la même orientation pessimiste que l'on trouverait dans « il n'y a pas d'amélioration ».

Ces notions générales permettent de caractériser *peu* et *un peu*. Alors que, généralement, un MOD n'est MD ou MR que pour tel type de prédicat déterminé, certains gardent le même effet quel que soit le prédicat auquel ils s'appliquent. Ainsi *très* est toujours MR. A l'opposé *peu* et *un peu* sont toujours MD. De plus, *peu* est spécialisé dans la fonction d'INV (autrement dit, il manifeste une forme faible de cette négativité dont la négation complète *ne... pas* est la forme achevée) : ce que l'on conclut de « J'ai peu mangé » est analogue à ce que l'on tirerait de « Je n'ai pas mangé » (les deux énoncés peuvent ainsi servir à expliquer pourquoi on a faim), et contraire aux conclusions prévues pour « J'ai mangé ». Quant à *un peu*, il possède toujours, selon moi, la fonction d'ATT, et conserve l'orientation argumentative du prédicat : les conclusions enchaînées, dans le discours, à *manger un peu* sont du même ordre, à la force près, que celles tirées de *manger* : l'un et l'autre calment la faim.

Le rappel qui précède semble impliquer que la substitution de *peu* à *un peu* dans une proposition va en inverser la valeur argumentative, en la dirigeant vers des conclusions opposées. Pour expliquer les cas de coorientation signalés au début de cet article, il me faut faire allusion maintenant à une autre recherche, non publiée, qui concerne la combinatoire des modificateurs. Il arrive souvent qu'un prédicat soit accompagné d'une séquence de MOD : on peut parler d'une *amélioration très lente, peu lente, un peu lente*. Comment calculer l'orientation argumentative de ces syntagmes ?

Pour répondre à la question, on a, au moins, le choix entre deux possibilités. La première consiste à poser qu'un des MOD, agissant sur le prédicat, construit un nouveau prédicat, qui est à son tour affecté par l'autre MOD : ainsi *lent*, appliqué à *amélioration* construirait un prédicat *amélioration lente*, sur lequel agiraient ensuite *peu* ou *un peu*. Cette solution est tentante dans la mesure où elle calque le fonctionnement des MOD sur la

composition des fonctions mathématiques (le « double-du-triple de 3 », c'est le double du « triple-de-3 »). Elle amène pourtant, dans certains cas, à des résultats inacceptables. Ainsi dans : « il y a une très lente amélioration ». Supposons que *lente* soit ici ATT (comme il l'est, nous l'avons vu, dans « il y a une lente amélioration »). Si l'on admet que le renforceur *très* s'applique au prédicat atténué *lente amélioration*, on prévoit qu'annoncer l'existence d'une très lente amélioration serait argumentativement plus fort que d'annoncer seulement une lente amélioration. Ce qui est contraire aux critères servant habituellement à repérer la supériorité argumentative : on ne saurait dire ni « je suis content : il y a une lente amélioration, et même une très lente », ni « je suis content : il y a une très lente amélioration, ou au moins une lente ». La situation serait encore pire si l'on décidait que, dans la proposition comportant *très*, *lente* est INV¹². En effet le renforcement marqué par *très* s'appliquerait alors au prédicat inversé *lente amélioration*, vu comme une sorte de négation de l'amélioration, et accentuerait cette négation. Or ce n'est pas ce que l'on constate : l'annonce d'une très lente amélioration reste orientée, même si c'est faiblement, vers des conclusions optimistes. Des exemples de ce genre m'ont amené à supposer que les MOD agissent quelquefois les uns sur les autres avant de s'appliquer aux prédicats, et à établir des règles pour cette combinatoire des MOD entre eux.

¹² On notera que cette décision n'est pas *a priori* incompatible avec la thèse, soutenue précédemment, que *lente* est ATT dans « il y a une lente amélioration ». Pourquoi présupposer, en effet, que *lente* a la même fonction lorsqu'il est et lorsqu'il n'est pas précédé par *très* ? On me répondra peut-être : « admettre que l'addition d'un opérateur puisse changer la nature de l'entité sur laquelle il agit, c'est ruiner à l'avance l'ambition même de construire une combinatoire, qui implique que la combinaison n'affecte pas l'identité des entités combinées. » Mais rien n'empêche en fait que cette addition ait deux effets distincts : en tant qu'elle constitue un nouveau contexte, elle commencerait par transformer la valeur de l'expression sur laquelle elle porte, puis, dans une seconde étape, l'expression ajoutée se combinerait avec la première expression telle qu'elle a été transformée. C'est peut-être, selon une suggestion de M. Carel, ce qui se passe dans le cas des renforceurs. Car il est assez naïf de croire que *très beau*, c'est plus beau que *beau*. D'après elle, la présence de *très* aurait comme premier effet d'obliger le destinataire à attribuer à l'adjectif *beau* un sens faible, à le dévaluer, et le renforcement opéré par *très*, dans une deuxième étape, porterait sur ce *beau* d'abord dévalué. Il faudrait donc analyser d'une façon dialogique l'énoncé « C'est beau et même très beau ». Le premier *beau* est relu, lorsqu'on surenchérit par *très beau*, comme équivalent au *beau* dévalué sur lequel opère *très*, opération qui produit un syntagme à signification plus forte.

Je ne citerai que quatre de ces règles, qui commandent directement le rôle argumentatif de *peu* et *un peu*. Elles concernent l'effet de INV et de ATT d'une part sur INV et d'autre part sur ATT.

R1. INV.INV maintient l'orientation du prédicat modifié, et équivaut à un renforcement. On n'aura, je pense, pas trop de peine à m'accorder cette règle, vu sa banalité : elle rappelle l'effet de la double négation. Pour la justifier sur des exemples, il faut cependant faire un certain nombre d'hypothèses. Je demande ainsi d'admettre que l'adjectif *difficile* est un MD du prédicat *solution* (cf. « J'ai une solution, mais difficile »). Il est clair d'autre part que cet adjectif est INV dans la structure attributive « La solution est difficile », qui permet par exemple l'enchaînement «... *donc* un échec est toujours possible ». Je vais supposer en outre, sans qu'aucune preuve empirique directe puisse en être donnée (cf. note 12), que l'adjectif a également cette valeur d'inversion lorsque, dans la même structure, on fait agir sur *difficile* le MOD *peu*, qui, selon ma description, a toujours la fonction d'INV. La phrase obtenue (« cette solution est peu difficile ») apparaît alors comme un exemple de la combinaison INV.INV portant sur le prédicat *solution*. Or l'observation montre que la phrase contient encore les topoï de *solution*, puisque l'on enchaîne «... *mais* il y a un risque d'échec » ou «... *donc* nous avons de bonnes chances de réussir ». On peut d'autre part admettre que l'effet de *peu difficile* sur *solution* est celui d'un MR, puisque l'on dirait « J'ai une solution et, *en plus*, elle est peu difficile ».

R2 ATT.INV est un INV, mais plus faible que le INV primitif.

Pour le montrer, je garde l'exemple précédent et les hypothèses faites à propos de lui, en rappelant en outre que j'attribue à toutes les occurrences de *un peu* une fonction d'ATT. Il en résulte que l'énoncé « La solution est un peu difficile » illustre la combinaison ATT.INV. Or il est empiriquement prouvable qu'il véhicule des topoï inverses de ceux introduits par le prédicat *solution* : il permet ainsi d'enchaîner «... *mais* nous réussirons » ou «... *donc* il y a un risque d'échec ». De plus on peut montrer que la présence de *un peu* a atténué l'effet d'inversion, puisque l'on dirait « elle est difficile, ou *au moins* un peu difficile ».

R3 INV.ATT est un MR, dont la force est déterminée par celle de l'INV : plus ce dernier est fort, plus fort est le MR résultant. Je suis incapable d'en dire plus sur la gradualité existant entre les différents MR manifestés par cette structure, mais je n'en ai pas besoin pour la question traitée ici. Les exemples que je vais donner pour **R3** pourront sembler peu convaincants, car les expressions dont le caractère atténuateur est immédiatement visible supportent difficilement la combinaison avec l'inverseur *peu*

utilisé pour illustrer les règles précédentes. Supposons ainsi que je recoure au prototype d'atténuation dont je me suis déjà servi : « Il y a une lente amélioration », et que j'y introduise soit *peu*, soit cet INV complet qu'est la négation : la phrase obtenue peut paraître étrange et mériter la fatidique étoile (mais, si on avait le libéralisme de l'accepter, elle vérifierait la règle). Pour inverser ce *lent*, il faut donc prendre des tournures plus complexes, qui aboutiraient à des phrases comme « Il y a une amélioration qui n'est pas si lente que ça ». L'addition de la relative « qui n'est pas si lente que ça », aboutit bien, on peut le voir facilement, à renforcer le prédicat *amélioration* (cf. « Il y a une amélioration, et même une amélioration qui n'est pas si lente que ça »). Mais, pour prétendre avoir par là illustré **R3**, il me faudrait montrer (1) que *pas si... que ça* est un INV, (2) que, dans une proposition relative explicative, l'adjectif *lente*, malgré sa fonction d'attribut, est ATT, démonstrations qui, l'une et l'autre, seraient tout à fait indirectes, et mettraient en jeu des thèses exigeant, à leur tour, d'être justifiées.

Les exemples que je vais proposer ont moins besoin, je l'espère, de longs commentaires justificatifs. Supposons qu'on m'accorde que *en protestant* (comme *en traînant les pieds* ou *de mauvais gré*) est MD de *faire* (« Il l'a fait, mais en protestant »). Cette déréalisation est une inversion lorsque l'expression est focalisée par sa place en fin de proposition (« Il l'a fait en protestant ») : la proposition peut alors être suivie par «... mais il l'a fait », ce qui montre selon moi que l'orientation argumentative de *faire* est inversée dans « il l'a fait en protestant ». En position frontale, en revanche, on a une atténuation, qui maintient l'orientation (d'où l'étrangeté de « En protestant il l'a fait, mais il l'a fait »). Si on m'accorde aussi que les expressions *sans grand...* et *sans beaucoup...* sont des INV, des combinaisons comme *sans grande protestation* ou *sans beaucoup protester* illustrent le cas INV.ATT. Or un de mes critères habituels atteste leur valeur de MR puisque l'on peut avoir « Sans protester beaucoup (sans grande protestation) il a fait ce que je lui demandais ; à tout le moins, il l'a fait ». Un dernier exemple. J'ai dit que *difficile* est MD de *solution*. On obtient une atténuation en plaçant en tête de phrase l'indication de difficulté : « Difficilement, il a résolu (fini par résoudre) le problème ». Pour appliquer un INV à l'ATT *difficilement*, on est obligé d'opérer certains ajustements formels (car la simple addition de *peu* ou de la négation produit, à cette place, une certaine bizarrerie). On obtient alors des suites comme *sans difficulté* ou *sans grande difficulté*. Je les considérerai comme illustration de la combinaison INV.ATT. Et, là encore, on peut montrer que l'effet global obtenu

est celui d'un MR : « Sans grande difficulté il a résolu le problème ; à tout le moins il l'a résolu »¹³.

Ainsi donc les règles **R2** et **R3** amènent à donner la même valeur de renforcement à la combinaison de deux inverseurs (INV.INV) et à celle d'un inverseur opérant sur un atténuateur (INV.ATT). Par exemple, en appliquant le modificateur complexe *peu facile* au prédicat *problème*, on renforce toujours ce prédicat, que *facile* soit vu comme ATT ou comme INV de *problème*. D'où l'équivalence en orientation et en force argumentatives de « Il a résolu des problèmes peu faciles » (proposition où *facile* est ATT) et « Les problèmes qu'il a résolus sont peu faciles » (où *facile* est INV). Si, par exemple, la solution de problèmes est présentée comme signe de la compétence de quelqu'un, les deux propositions insistent, l'une comme l'autre, sur cette compétence. Il en résulte qu'elles peuvent toutes les deux servir à surenchérir sur une proposition où *facile* atténue *problème*, et en maintient donc l'orientation. Après avoir dit « Il n'est pas si nul en math. Il a résolu certains problèmes faciles » (*facile* ici est ATT), on peut ainsi surenchérir aussi bien par « et même des problèmes peu faciles », et par « et même certains étaient peu faciles ». En revanche, après avoir dit « Il n'est pas bien fort en math. Les problèmes qu'il a résolus sont faciles » (où *facile* est INV de *problème*), ni l'une ni l'autre des deux propositions n'est possible en tant que surenchérissement – car, je l'ai dit, elles renforcent *problème*.

(Mon raisonnement, je ne le cache pas, suppose que les appréciations exprimées par *pas si nul* et *pas si bon* soient vues, respectivement, comme favorable et défavorable, ce qui, du point de vue stylistique, est faux, car on n'est guère flatté d'être qualifié de « pas si nul ». Pour admettre mon raisonnement, il faut donc avoir admis une thèse centrale de la théorie de « l'Argumentation dans la langue », qui distingue radicalement la valeur argumentative, dont il est question dans mes exemples, et l'effet stylistique, dont nous ne nous occupons pas.)

R4 ATT.ATT opère une atténuation : il s'agit en quelque sorte d'une atténuation atténuée. Ici encore les exemples sont difficiles à construire, car

¹³ On pourrait s'étonner que je n'utilise pas un autre critère des MR, celui de *même*. C'est qu'il y a quelque bizarrerie dans la suite « Il a résolu le problème, et même sans grande difficulté il l'a résolu ». Bizarrerie qui ne saurait prouver que l'on n'est pas en présence d'un MR : elle peut tenir en effet à une caractéristique générale de *même*, qui interdit de placer en position frontale de la deuxième proposition l'élément qui la distingue de la première. On n'a pas « Pierre chantera, et même en ton honneur il chantera » ; il faut placer à la fin la partie originale de la deuxième proposition (« Pierre chantera, et même il chantera en ton honneur »).

on arrive vite à des combinaisons assez inhabituelles, comme serait « un peu difficilement, il a résolu le problème ». Pour obtenir des énoncés plus dicibles, il faut opérer certains aménagements : « avec un peu de difficulté, il a finalement résolu le problème ». Je n'ai pas de critères applicables pour établir une gradation entre cette atténuation atténuée et une atténuation simple. La seule chose qui m'importe ici, c'est de voir d'une part que l'orientation du prédicat est maintenue, et d'autre part que la force résultante est inférieure à celle que donnerait un MR. C'est ce que l'on peut montrer, me semble-t-il, en faisant suivre l'énoncé précédent par «... et il prétend même, lui, qu'il l'a résolu facilement ». Le *même* atteste en effet, de façon générale, que le segment précédent est coorienté avec celui qui suit, et argumentativement moins fort que lui ; or le premier segment comporte ici une atténuation atténuée du prédicat « résoudre », alors que le second applique à ce prédicat le modificateur *facilement*, qui en est un MR.

3. Combinatoire des modificateurs déréalisants temporels : après, peu après et un peu après

Ainsi armé, il devient possible d'attaquer le problème auquel j'ai fait allusion dès le début, celui du couple *peu après/un peu après*. Pour le faire, je dois d'abord indiquer la description que je donne des suites indiquant – je m'exprime ici en termes référentialistes – qu'un événement P est postérieur à un événement A, par exemple aux suites du type « P (a eu lieu) après A »¹⁴. L'idée générale est que *après* joue un rôle de MD. Ce qui peut se faire de deux façons. Lorsque l'addition de *après A* a pour fonction d'opérer une datation de P, c'est-à-dire de le situer dans le temps (cas envisagé dans *Les Modificateurs déréalisants*, p.159-162), je pose que le syntagme *P après A* déréalise P (alors que *avant A* le réaliserait). Mais il peut se faire aussi, éventualité envisagée ici, que *après* constitue par lui-même un MD appliqué à la cooccurrence de A et de P : en disant que Pierre est venu après l'arrivée de André, on peut s'intéresser à mettre une distance entre les deux événements, voire à les séparer, en atténuant ou en inversant les conclusions liées à leur réalisation dans le même espace temporel (dans ce cas, *avant* et *après* peuvent jouer, du point de vue qui m'intéresse ici, un rôle argumentatif analogue).

Sans doute aura-t-on du mal à admettre ma notion de cooccurrence, dans la mesure où l'on souhaite toujours que les concepts primitifs, en

¹⁴ Pour ne pas trop alourdir l'exposé, je m'autoriserai l'abus de langage - souvent bien coupable - de désigner par A et B tantôt les segments grammaticaux constitutifs de la suite *B après A*, tantôt les événements décrits dans ces segments. J'essaierai de faire en sorte, dans le présent exposé, que cette confusion soit innocente.

sémantique linguistique, soient définissables en termes de réalité (éventuellement « virtuelle »). Car on objectera alors qu'il y a une seule cooccurrence possible, dans le domaine temporel, à savoir la simultanéité. Pour moi, au contraire, la cooccurrence de deux événements consiste seulement en ce qu'ils sont « vus ensemble », ce qui revient à construire un unique intervalle, où on les loge l'un et l'autre. Bien plus, lorsque je dis qu'on les place dans un unique intervalle, il s'agit d'une simple métaphore, exprimant le fait que l'on argumente à partir de leur conjonction. Il ne s'agit pas de déterminer s'ils sont, objectivement, simultanés ou successifs, et, dans le second cas, quelle distance temporelle les sépare. D'où cette conséquence que la cooccurrence peut être « atténuée » (au sens technique que je donne ici à ce terme), si l'on affaiblit l'argumentation à laquelle donne lieu la conjonction de A et de P. Si l'on tient à représenter cette idée selon la métaphore de l'intervalle, on dira que les événements sont situés à des points de l'intervalle relativement éloignés l'un de l'autre, mais je ne saurais assez insister sur le fait que cette façon de parler est, de mon point de vue, purement métaphorique. Quant à l'inversion (toujours au sens technique) de la cooccurrence, elle consiste à tirer argument de ce que l'un des événements n'a pas été accompagné de l'autre, de ce que l'on a eu A sans avoir P (en filant la métaphore précédente, on dira que l'on constitue un intervalle incluant A et dont P est exclu). Et cette séparation est aussi graduelle que la conjonction, en ce sens que la présence de P peut être plus ou moins fortement niée, c'est-à-dire que P peut être situé plus ou moins loin de l'intervalle où l'on a situé A (car la négativité linguistique, à la différence de la négation logique, est susceptible d'avoir plus ou moins de force, ce qui signifie qu'elle autorise des argumentations plus ou moins fortes¹⁵). Comme beaucoup de MD, *après* peut, selon moi, avoir, par rapport à la cooccurrence de A et de P, ces deux fonctions d'atténuateur ou d'inverseur.

Pour le montrer, on considèrera les deux exemples suivants, supposés prendre place dans le récit d'une attaque dont un ami a été victime dans la rue. Après avoir décrit l'attaque, on peut ajouter (1) ou (2) :

¹⁵ Peut-être rendrai-je plus admissible cette notion de cooccurrence en la rapprochant de ma description de déictiques spatiaux comme *ici* et *là bas*. Déclarer que quelqu'un est « ici », c'est établir une conjonction entre lui et le locuteur, pour conclure par exemple à partir d'elle : « Pierre est ici, il risque *donc* de me voir » (* « il ne risque donc pas de... »), ou, « Pierre est ici, *mais* il ne risque pas de me voir » (* « mais il risque de... »). Par métaphore, on peut dire que *ici* place Pierre et le locuteur dans le même intervalle spatial, alors que *là bas* les place dans des intervalles disjoints, sans que cette conjonction ou cette disjonction reposent sur des mesures de distance : on peut, selon la conclusion visée, situer le même objet ici ou là-bas.

(1) Heureusement Police-secours [par abréviation PS] est passé après [l'attaque]

(2) Hélas PS est passé après [l'attaque]

On a bien la structure sémantique « P après A ». L'événement antérieur A est ici l'attaque, et P est le passage, postérieur, de PS. On supposera, pour interpréter les exemples qui suivent, que la cooccurrence entre l'attaque (A) et le passage de PS (P) est, dans la situation énonciative, vue comme une bonne chose (une fois présumé qu'il y a eu A, présupposition entraînée par la structure « P a eu lieu après A »). Si l'énoncé (1) est introduit par *Heureusement*, c'est donc qu'il maintient la cooccurrence, et en tire une conclusion heureuse. Peut-être le locuteur fait-il allusion au fait que son ami a été rapidement soigné, ou que la police a arrêté les voleurs et récupéré son portefeuille : cela lui permet de dire que les choses se sont relativement bien passées, même si une cooccurrence plus forte de A et de P eût été préférable, qui aurait éventuellement permis à la police d'intervenir durant l'attaque. Du point de vue linguistique, je poserai que *après* joue, dans (1), le rôle d'un ATT. Dans (2), au contraire, qui déclare malheureux le fait que PS soit « arrivé après », je dirai que *après* opère une négation de la cooccurrence (qui, elle, aurait été heureuse). Un contexte empirique incitant à l'énonciation de (2) serait par exemple que le locuteur, au moment où il parle¹⁶, attribue à PS la seule fonction d'empêcher les attaques, et entende signaler que ça n'a pas été le cas : la police est arrivée trop tard. Une analyse linguistique dira que *après* est ici un INV, qui permet d'argumenter dans le sens imposé par la non-cooccurrence de P et de Q.

Introduisons maintenant *peu* et *un peu* dans (1) et dans (2). Ces deux MD peuvent l'un comme l'autre être insérés dans (1), et permettre de construire :

(1') Heureusement PS est passé un peu après

(1'') Heureusement PS est passé peu après

On remarquera aussi que (1'') peut être ajouté à (1'), et relié à lui par *même* (« Heureusement PS est passé un peu après, et même, je crois, peu après ».), ce qui suppose une coorientation et, pour (1''), une force argu-

¹⁶ Cette limitation est destinée à préciser qu'il ne s'agit pas des croyances générales du locuteur, mais de celles qui s'expriment à travers son énoncé. J'insiste d'autre part sur l'idée, essentielle pour moi, que cette situation, qui fait considérer comme heureuse la seule simultanéité (au sens du temps physique) entre A et B, et implique donc une sorte de tout ou rien (si la police n'arrive pas à tel instant précis, elle ne sert à rien), n'est pas la seule permettant l'inversion. Il peut y avoir inversion même si l'utilité prêtée à PS diminue de façon continue avec la distance entre l'assaut et son arrivée.

mentative supérieure. Il n'est pas difficile de rendre compte de ces faits au moyen des instruments théoriques présentés plus haut. On *supposera* d'abord que *après* garde dans (1') et (1'') la valeur d'ATT qu'il avait dans (1) (j'insiste sur l'idée qu'il s'agit d'une *supposition*, car rien n'oblige à admettre, cf. note 12, que l'addition de *peu* et de *un peu* laisse inchangée la valeur de *après*). Il suffit ensuite d'appliquer, dans le cas de (1'), la règle **R4**, qui prévoit que ATT.ATT est un ATT : la cooccurrence (considérée elle-même comme favorable) est donc encore maintenue, ce qui rend possible de juger heureux l'événement décrit en (1'). Dans le cas de (1''), on a le modificateur INV.ATT, dont **R3** indique que c'est un MR. Il y a donc insistance sur la cooccurrence, et l'appréciation *heureusement* est là encore prévisible. Quant à la possibilité de placer *même* entre les deux énoncés, elle découle immédiatement du fait que le premier atténue et que le second renforce cette cooccurrence vue comme argument pour une conclusion favorable.

Mon explication suppose, je l'ai dit, que l'addition de *peu* et de *un peu* ne modifie pas la valeur de *après*, qui conserve, dans (1') et dans (1''), la valeur d'ATT qu'il avait dans (1) (je rappelle que (1) = « Heureusement PS est passé après »). En ce qui concerne (1'), cela était nécessaire pour obtenir, au moyen de mes règles combinatoires, le résultat souhaité. Car si *après* y avait été décrit comme INV, *un peu après* aurait manifesté la combinaison ATT.INV, qui, selon **R2**, produit une inversion (affaiblie). La cooccurrence aurait donc, pour ainsi dire, été niée, et l'on ne comprendrait pas l'appréciation optimiste *Heureusement*. En revanche rien, *dans le cadre de ma théorie*, n'interdisait de considérer comme INV le *après* de (1''). D'une part je ne vois pas pourquoi *après* n'aurait pas des valeurs différentes dans (1'') et dans (1), où *après* ne peut-être qu'ATT : rien n'empêche en principe – je renvoie encore une fois à la note 12 – que, dans le nouveau contexte produit par l'addition de *peu*, le mot *après* exprime une autre entité sémantique que dans le contexte (1) initial. D'autre part, si l'on fait cette supposition, le syntagme *peu après* de (1'') manifeste la combinaison INV.INV, qui est, d'après **R1**, un MR, de sorte que l'orientation favorable admise pour le passage de PS est maintenue, et que l'appréciation *heureusement* se comprend sans peine.

Ce n'est donc pas une raison théorique qui m'oblige à exclure la présence, dans (1''), d'un *après* INV. Il s'agit d'une raison de vraisemblance énonciative. Si l'on pense que *après* inverse l'appréciation attachée au simple fait que la police soit passée sur le lieu de l'attaque, en rendant le passage équivalent, pour ainsi dire, à une absence de passage, c'est généralement, je l'ai dit à propos de (2), que l'on réduit le rôle de la police à celui d'empêcher les assauts. Or, dans ce cas, pourquoi se réjouir du fait que le

retard ait été faible ? Empiriquement, dans cette situation, tous les retards se valent. Ce qui empêche d'utiliser un *après* INV dans (1''), tout en affectant PS d'une valeur favorable, ce n'est donc pas une incompatibilité entre cette valeur, qui fait partie du cadre où j'ai situé les énoncés analysés ici, et la fonction argumentative des mots utilisés. Il s'agit seulement d'une nécessité factuelle. Si P est postérieur à A, P ne peut pas empêcher A ; si donc P a pour seule fonction favorable éventuelle d'empêcher A, on ne saurait déclarer son arrivée heureuse lorsqu'elle se produit après A (or c'est ce qu'on ferait si on utilisait *après* pour inverser l'aspect positif reconnu à l'arrivée de PS, et si on ajoutait *peu* pour inverser cette inversion, et redonner ainsi un aspect favorable au fait décrit dans l'énoncé).

Le même type de problème apparaît dans un exemple dont Anscombe et moi nous sommes déjà servis. En supposant le présupposé général selon lequel la consommation d'alcool est une raison de ne pas conduire une voiture, la fonction argumentative d'inversion attribuée à *peu* autorise la phrase « J'ai peu bu, je peux donc conduire ». Mais l'énonciation de cette phrase devient absurde dans une société qui, non seulement admet ce principe général, mais en plus interdit radicalement de conduire lorsqu'on a bu tant soit peu d'alcool. Ici encore je distinguerai la compatibilité argumentative avec un principe général (dans mes exemples, les principes « L'alcool rend la conduite dangereuse », « L'arrivée de la police est souhaitable en cas d'agression »), et les contraintes énonciatives impliquées par telle ou telle spécification particulière de ce principe¹⁷.

Il reste maintenant à comparer (2') et (2'') :

(2') Hélas PS est passé un peu après

(2'')*Hélas PS est passé peu après

(Je rappelle que la possibilité de (2') et l'étoile de (2'') doivent se comprendre l'une et l'autre dans le cadre général d'une appréciation favorable de la présence policière). Pour expliquer la possibilité de (2'), je supposerai que *après* y est INV, comme dans (2). On a donc la combinaison ATT.INV, qui, selon **R2**, est un INV. Il s'agit donc d'une sorte de négation (faible) de la cooccurrence, ce qui explique la conclusion pessimiste *Hélas*.

Pour (2''), l'analyse est plus compliquée. Etant donné que j'ai à expliquer un fait négatif, à savoir l'impossibilité d'un énoncé, je dois envisager

¹⁷ Ce qui serait argumentativement incompatible avec le principe général, ce serait « J'ai un peu bu, je peux donc conduire » (phrase dont l'énonciation est en plus rendue absurde par les dispositions particulières de la société que j'imagine), ou encore « J'ai peu bu, je ne peux donc pas conduire » (phrase dont l'énonciation n'est, elle, nullement interdite - ce serait même plutôt le contraire - par ces dispositions).

toutes les hypothèses que l'on pourrait faire, *dans le cadre de ma théorie*, pour le rendre possible, et montrer leur insuffisance. Une première consisterait à supposer que *après* est, dans (2''), un INV, comme il était dans (2) et dans (2'). Dans ce cas, *peu après* exprime la combinaison INV.INV, qui, selon **R1**, donne un MR. La cooccurrence, vue comme favorable, est renforcée, et le *hélas* ne se comprend pas. La seconde possibilité est que *après* soit *ici* ATT. On aurait alors INV.ATT, qui constitue, selon **R3**, un MR, comme l'est INV.INV : le *hélas* demeure toujours inexplicable. Les deux hypothèses que l'on peut faire, *à partir des concepts et règles théoriques que je propose*, pour représenter la structure sémantique de (2''), rendent donc cet énoncé impossible si on les combine avec un principe général évaluant de façon positive la venue de PS. Or un tel énoncé me semble effectivement être empiriquement impossible (en supposant toujours que l'on incorpore l'évaluation positive de la venue de PS aux conditions empiriques de l'observation).

4. Application à l'analyse de textes

Revenons à nos Jésuites, et à l'exemple pascalien dont j'ai parlé au début – exemple qui est à l'origine de toute cette réflexion. Selon Pascal – qui cite, en le traduisant du latin, le théologien jésuite Francisco Suarez –, ce Jésuite demande aux confesseurs de donner l'absolution à un pénitent s'ils pensent que celui-ci a le dessein général de ne plus pécher, « quoiqu'il doive retomber en bien peu de temps ». Afin de mieux faire apparaître le problème, j'analyserai non pas la lettre même de l'énoncé (qui relève d'une langue un peu ancienne, et qui, de plus, ne permet pas, pour des raisons syntaxiques, la substitution de *un peu* à *bien peu*) mais la paraphrase moderne que j'en ai proposée, « très peu après ». Comme dans mon exemple de l'attaque et de la police, le syntagme *très peu après* a une fonction argumentative visible, en ce sens qu'il est lié à une conclusion exprimée dans le discours¹⁸ : la probabilité d'une rechute proche est en effet présentée, du fait du connecteur concessif *quoique*, comme une raison pour que le confesseur refuse d'absoudre, raison que le confesseur, selon les Jésuites, doit négliger. Le problème, je le rappelle, est qu'on pourrait, dans

¹⁸ On notera que j'ai employé l'expression « fonction argumentative », et non pas « argumentativité » ou « valeur argumentative ». C'est que, pour Anscombe et moi, la notion d'argumentativité ou de valeur argumentative est bien plus générale que celle de fonction argumentative. Elle concerne le sens des mots, même s'ils ne sont pas employés dans un discours où le locuteur les destine à donner des arguments pour ou contre telle ou telle conclusion. Par la suite j'étudierai des emplois narratifs où *après* n'a pas de « fonction argumentative », où il n'y a pas de conclusion à justifier ou à combattre, mais où l'adverbe conserve sa « valeur argumentative », son « argumentativité ».

ce contexte, remplacer *peu* ou *très peu* par *un peu* ; et qu'on pourrait aussi, d'ailleurs, supprimer l'ensemble du syntagme *très peu après*.

Les expressions « on *pourrait* remplacer », « on *pourrait* supprimer », si habituel que soit leur usage en linguistique, ont en fait un sens très flou. Pour les rendre tant soit peu précises, il faut spécifier ce qui est maintenu à travers les substitutions et suppressions opérées. Je ferai l'hypothèse qu'elles conservent le même « cadre idéologique », mais cette expression, de nouveau, demande explication. Voici ce que j'entends ici par communauté de cadre idéologique. Dans le texte pascalien (ou, plus exactement, dans celui que j'ai donné comme une paraphrase de Pascal), et dans les différentes versions transformées que je viens d'imaginer, on a la même proposition principale (indiquant que le confesseur a un devoir d'absolution (si le pénitent a le dessein, au moins momentané, de ne plus pécher), puis la « conjonction concessive » *quoique*, et enfin une « proposition concessive », variable dans les différentes versions, mais dont le contenu, dans tous les cas, est présenté comme une raison – incontestable, mais, selon les Jésuites, insuffisante – de ne pas absoudre, donc comme « opposée à l'absolution ». Mon hypothèse est que, dans ces différentes versions, l'opposition est *de même type*, et le cadre idéologique, c'est l'idée qui définit ce « type » général d'opposition. Ce qui s'oppose, c'est toujours le devoir d'absolution, d'une part, et, d'autre part, le fait général que la confession est suivie d'une rechute. Il s'agit de ma part (j'insiste sur ce point) d'une hypothèse (hypothèse observationnelle, ou encore, dans la terminologie d'Anscombe et de Ducrot, « externe »). Il n'y a aucune évidence à ce que l'opposition exprimée dans chacune des variantes appartienne à ce type général, à ce qu'il ne s'agisse pas, par exemple, de trois oppositions tout à fait différentes dans le cas où on parle simplement d'une rechute, dans le cas où celle-ci survient « un peu après » la confession, et dans celui où elle a lieu « très peu après ».

Pourquoi cette hypothèse ? Pourquoi supposer ce cadre idéologique ? D'abord il correspond peut-être aux croyances théologiques du public de Pascal. Ceux-ci, peut-être, voyaient dans la rechute un argument pour l'absence de repentir réel, absence qui impose au prêtre, s'il prévoit cette rechute, pour le moins, d'hésiter à absoudre (peut-être cette croyance est-elle nécessaire pour toute religion admettant une confession et une absolution¹⁹). Mais ma raison principale, je ne le cache pas, pour supposer ce

¹⁹ On m'a signalé en revanche que dans le monde islamique, où il n'y a pas à proprement parler de confession et d'absolution, la rechute est considérée comme d'autant plus grave qu'elle est chronologiquement plus éloignée de la première faute.

cadre idéologique est qu'il s'exprime facilement à l'intérieur de la théorie présentée ici, et notamment de ma conception de la postériorité. La succession confession-rechute se représente alors, dans sa généralité, comme une « cooccurrence », et les divers modes de succession présentés dans les différentes variantes que j'ai imaginées, apparaissent comme divers degrés de cette cooccurrence, degrés calculables à partir de la combinatoire des modificateurs. C'est ce que je vais montrer en détail.

Dans une première étape de mon analyse, je réduirai la concessive à la proposition plus simple « quoiqu'il doive retomber ». On m'accordera sans trop de peine que la rechute dont il est question dans cette phrase est vue comme postérieure à la confession. Cette supposition s'appuie d'une part sur la sémantique du verbe *devoir* : une phrase du type *X doit faire Y* situe toujours dans l'avenir l'action de faire *Y*. D'autre part il faudrait une imagination quelque peu perverse pour supposer qu'elle se situe *pendant* la confession, et si le prêtre savait qu'elle a déjà eu lieu *avant* la confession (le pénitent confessant seulement une de ses fautes antérieures), il est bien clair, même pour les très laxistes Jésuites de Pascal, que l'absolution doit être refusée. L'événement antérieur (A) est donc la confession, et l'événement postérieur (P) est la rechute, qui peut être soit la répétition de la faute précise dont le pénitent se confesse, soit n'importe quel autre péché mortel. Après l'ablation de *très peu après* le texte présente la conjonction de la confession et d'une rechute prévisible comme une raison possible de ne pas absoudre (d'où le *quoique*).

Deuxième étape de l'analyse : je réintroduis maintenant le mot *après*, de façon à obtenir «... quoiqu'il doive retomber après ». Pour expliquer le maintien de ce que j'ai appelé « cadre idéologique », il suffira de poser que *après* possède ici la valeur d'ATT : il maintient la cooccurrence, tout en l'affaiblissant (en termes réalistes, on attribuerait cet affaiblissement à la distance temporelle, signalée par *après*, entre la confession et la rechute – mais cette façon de parler, éclairante un moment, me semble, je l'ai dit, finalement trompeuse). Une telle caractérisation de *après* soulève cependant une difficulté sérieuse, et peut en tout cas paraître bien artificielle, car l'adverbe, dans l'énoncé analysé, est largement redondant. Il ne fait que reprendre l'idée de postériorité, déjà contenue dans la phrase où je l'ai introduit (j'ai signalé que cette idée est liée à la fois au modal *devoir*, et à la vraisemblance situationnelle). Comment donc un mot qui n'apporte rien peut-il servir à affaiblir ? Je répondrai que c'est l'élément sémantique « postériorité », pris globalement, qui constitue en fait le déréalisant atténuateur. Si *après* est ATT, c'est dans la mesure où il participe à l'expression de cette postériorité, en insistant sur elle, puisqu'il l'isole, alors que, dans le verbe *devoir*, elle est combinée à d'autres indications, par

exemple à celle de probabilité. *Après* est ATT dans la mesure où il met en évidence une atténuation déjà présente. Comme le dit le sens commun (on m'excusera de m'y référer – une fois n'est pas coutume), « ce qui va sans dire va encore mieux en le disant ». Accommodée à ma théorie, cette maxime signifie que la valeur argumentative d'un énoncé apparaît particulièrement clairement lorsqu'elle est liée à sa structure linguistique, et non pas aux seules informations que le destinataire est censé posséder par ailleurs. Il n'est donc pas insignifiant de *rappeler* (au moyen de l'adverbe *après*) que la rechute est postérieure à la confession, ce qui atténue l'importance de sa cooccurrence avec la confession, affaiblit donc, tout en la maintenant, son orientation vers la conclusion « il n'y a pas lieu d'absoudre », et rend de ce fait moins violente l'opposition marquée par *quoique*. Bien que la rechute soit toujours vue comme obstacle à l'absolution, l'insistance sur la postériorité atténue cet obstacle, et rend donc moins inadmissible le point de vue des Jésuites (qui d'ailleurs, tout en étant paradoxal, relève de l'orthodoxie catholique : si le sacrement de confession a une raison d'être, c'est justement parce que l'homme est, par nature, pécheur). Pour que la position des Jésuites soit vraiment scandaleuse, il faut qu'ils demandent l'absolution dans des cas où il n'y a pas simplement postériorité de la rechute prévisible par rapport à la confession. Plus précisément, il faut atténuer cette postériorité – ce qui revient à renforcer la cooccurrence des deux événements.

On pourrait le faire par la simple introduction de *un peu* dans la subordonnée concessive, et la troisième étape de mon analyse consistera à étudier l'effet qu'aurait dans celle-ci le quantificateur *un peu* : le confesseur peut absoudre quoique le pénitent « doive retomber un peu après ». Je considérerai, je l'ai dit, comme un « fait » que cette addition ne modifie pas le cadre idéologique où se situe le texte. Si l'éventualité d'une rechute « un peu après » la confession est argument contre l'absolution, c'est toujours pour la même raison, c'est parce que le lien entre confession et rechute montre l'inexistence d'un réel repentir. Mon travail de linguiste est d'expliquer ce « fait ». Pour cela, je supposerai, ce qui n'est pas, je l'ai déjà signalé, une évidence, que l'adverbe *après*, atténuateur dans le contexte étudié précédemment (où il n'est pas précédé de *un peu*), le reste lorsqu'il est combiné avec ce quantificateur. J'admettrai de même que *un peu*, dans le contexte «... après », garde sa fonction générale d'ATT. Le syntagme *un peu après* doit alors être décrit comme ATT.ATT. En se reportant à **R4**, on lui attribuera une fonction globale d'ATT : comme le fait déjà, à lui seul, l'adverbe *après*, il maintient, tout en l'affaiblissant, la cooccurrence entre la confession et la rechute – ce qui explique l'emploi du connecteur concessif *quoique*, qui présuppose, ici encore, que cette cooccurrence peut rendre

difficile l'absolution. Mais il s'agit d'une « atténuation atténuée », qui insiste plus sur la cooccurrence que s'il y avait seulement *après*. L'opposition marquée par le concessif est ainsi plus violente, et la position des Jésuites apparaît de ce fait plus paradoxale (on se rappellera que cette position, tant qu'elle est exprimée par le seul *après*, ne constitue qu'un paradoxe faible, compatible avec l'orthodoxie catholique, qui présente, de toute façon, la confession comme un paradoxe). Une analyse polyphonique de l'énoncé dirait que l'auteur prétendu du texte (c'est-à-dire la personne censée écrire la 10^{ème} de ces *Lettres écrites à un provincial*), commencerait, s'il avait, dans sa traduction, utilisé *un peu*, à se distancier du point de vue jésuitique qu'il déclare rapporter, et à rendre visible, à travers une sorte d'ironie, sa propre position.

Une dernière étape de l'analyse doit expliquer maintenant pourquoi un tel mouvement est encore plus sensible dans la proposition « quoiqu'il doive retomber *peu* après ». Pour l'analyser, je supposerai que *après* y joue encore le rôle d'ATT, ce qui amène à faire correspondre au syntagme *peu après* la combinaison abstraite INV.ATT. La règle **R3** décrit cette inversion de l'atténuation comme un « modificateur réalisant » (MR), qui renforce la cooccurrence entre la confession et la rechute. L'opposition au devoir d'absolution (marquée par *quoique*) devient de ce fait plus forte. On comprend dès lors la possibilité d'insérer, entre *un peu après* et *peu après*, un *même* qui indique le « surenchérissement », c'est-à-dire le poids supérieur du second argument. On obtient une « réalisation » encore plus forte si l'INV *peu* est lui même renforcé par un *très*, comme c'est le cas dans le syntagme *très peu après*, que j'ai pris pour équivalent moderne de l'expression pascalienne « en bien peu de temps ». Le *très peu* est un inverseur fort de l'atténuation marquée par *après*, et produit ainsi, d'après **R3**, un renforcement particulièrement marqué de la cooccurrence entre confession et rechute. (L'ordre croissant des degrés de cooccurrence entre la confession et la rechute, en allant de l'atténuation au renforcement, serait donc :

1 : après. 2 : un peu après. 3 : peu après. 4 : très peu après.)

La tactique de Pascal apparaît alors à plein. En renforçant la proposition concessive (qui exprime un certain type de conjonction entre confession et rechute), il donne à l'opposition signalée par *quoique* une particulière gravité. Gravité qui rend difficile de maintenir à la fois les deux termes opposés, et fragilise d'autant la position des Jésuites, dont le caractère paradoxal apparaît particulièrement intenable²⁰. La raillerie à

²⁰ Dans un travail non encore publié, je mets en relation, d'une part, la force des arguments avec le poids des connecteurs, conclusifs ou concessifs, qui les articulent, et,

l'adresse du discours attribué aux Jésuites devient évidente dans la manière même dont ce discours est rapporté et traduit. Par la grâce d'un *très peu*, la version jésuitique du paradoxe inhérent à la confession apparaît comme une scandaleuse absurdité. Ce qui fait encore mieux apparaître (mais là on quitte le domaine de l'analyse linguistique) la stratégie générale de Pascal : il s'agit de faire voir que le dogme catholique de la confession (où se montre le paradoxe de l'amour divin pour des créatures rebelles) a été dévoyé par les Jésuites. En renforçant à l'excès son caractère paradoxal, ils l'auraient utilisé pour attirer à eux le plus grand nombre possible de pénitents, séduits par la facilité de l'absolution, et notamment pour conquérir la fonction de « directeurs de conscience » dans une partie de plus en plus large de l'aristocratie française (comme un professeur qui pousse jusqu'au laxisme le devoir d'être compréhensif, à seule fin d'étendre son public d'étudiants).

Pour simplifier une analyse déjà, j'en ai peur, quelque peu sinueuse, j'ai passé sous silence deux questions, que je dois maintenant introduire. D'abord on m'en voudrait de ne pas indiquer quel est, en latin, le texte du théologien jésuite Francisco Suarez raillé par Pascal. Je le cite plus complètement en note²¹. Ici je me contenterai de signaler que le « en bien peu de temps » pascalien traduit une expression latine plus sobre, « post breve tempus », dont le correspondant littéral serait « après un temps bref ». On y trouve donc seulement une succession de deux ATT (*après* et *bref*), et non pas l'inversion renforcée d'un atténuateur. De sorte que le texte original, tout en exploitant le paradoxe lié à l'existence même de la confession, n'en donne pas une version aussi radicale, et aussi difficile à soutenir, que dans la traduction pascalienne.

d'autre part, ce poids des connecteurs avec la fragilité ou la solidité des positions qu'ils expriment. Ainsi un discours concessif du type *A quoique B* est d'autant plus fragile, d'autant plus difficile à soutenir, que le *quoique* y a plus de « poids », plus de raison d'être, plus de pertinence, et cette pertinence augmente, de son côté, avec la force des propositions A et B.

²¹ Ce texte se trouve dans le tome 4 des « Commentaires et discussions à propos de la troisième partie du divin Thomas » (Il s'agit de la *Somme théologique* de Saint Thomas), discussion 32, section 2, p. 443, 1ère colonne. J'ai consulté l'édition de 1608, que l'on trouve à la Bibliothèque Nationale, sous la cote D2506. Il y est dit suffisant, en ce qui concerne le pénitent, qu'il conçoive le dessein général de ne plus jamais commettre de péché mortel (« generale propositum numquam iterum peccandi mortaliter »). Quant au confesseur, il suffit qu'il juge que le pécheur a maintenant un tel dessein (« nunc habere tale propositum »), quoiqu'il soit destiné à changer ce dessein après un temps bref (« quamvis post breve tempus illud sit mutaturus »).

Ma deuxième remarque est pour corriger une simplification que je me suis permise dans l'analyse précédente. J'ai fait jusqu'ici comme si la traduction de Suarez était de Pascal, ou, au moins, du rédacteur de la 10ème Provinciale, que le lecteur tend à identifier à Pascal. La situation est en fait plus compliquée et intéressante. L'auteur de la lettre raconte une conversation qu'il aurait eue avec un « bon Père » jésuite, dont la vénération pour son ordre est présentée comme quelque peu ridicule. Et c'est en fait ce bon Père qui traduit Suarez à l'intention de son visiteur, en s'enthousiasmant pour la générosité de la théologie jésuitique à l'égard des pécheurs. C'est ce qui permet de comprendre l'emploi de *bien* dans « en bien peu de temps ». Car cet adverbe, tout en renforçant le *peu*, possède en plus une valeur subjective, et marque une sorte d'attendrissement devant l'indulgence dont bénéficient les heureux pénitents des Jésuites. Si l'on quitte le niveau de l'argumentation, auquel je me suis tenu jusqu'ici, pour passer à celui, rhétorique, de la persuasion, c'est sans doute cet aspect subjectif qui est efficace²². Car la position théologique attribuée aux Jésuites, même si Pascal lui donne une forme aussi scandaleuse que possible, ne fait que pousser à l'extrême l'orthodoxie catholique. En revanche l'enthousiasme du « bon Père » met en évidence, pour le lecteur des *Provinciales*, une intention générale d'édulcorer la religion, de la rendre facile, agréable. Amusante, voire attendrissante, chez ce personnage de comédie, cette intention ne peut que faire peur si on la replace dans la stratégie de conquête du pouvoir prêtée par Pascal à l'ordre des Jésuites.

Il me sera plus facile, maintenant, de traiter les occurrences de *peu après* et de *un peu après* dans des textes qui, à l'inverse du passage des *Provinciales* analysé plus haut, se donnent comme purement narratifs²³ :

²² Cf. « Argumentation et persuasion », dans W. de Mulder, F. Schuerewegen, L. Tasmowski (éds.), *Enonciation et parti-pris : Actes du Colloque d'Anvers, février 1990*, Rodopi, 1992, 143-158. Noter que cette argumentation, au moyen de laquelle je veux décrire le plus possible de phénomènes linguistiques, n'a rien à voir, non plus, avec l'inférence logique ou la démonstration. Si je la distingue de la persuasion, ce n'est pas dans le cadre de l'opposition traditionnelle entre le raisonnement logiquement valide et le raisonnement socialement ou psychologiquement persuasif. La notion d'argumentation au moyen de laquelle nous décrivons la signification des mots, relève du seul ordre discursif ; elle est relative à l'orientation d'un énoncé vers les énoncés qui peuvent lui être enchaînés dans le discours, et ne se réduit, pour nous, à aucun type d'inférence ou de raisonnement.

²³ Dans ma terminologie, *narratif*, terme qui désigne un type de texte, ne s'oppose pas à *argumentatif*, terme qui concerne une certaine manière de décrire les expressions de la langue (celle que je pratique). Ce qui s'opposerait à *narratif*, dans une typologie des textes, ce serait par exemple *polémique*. *A l'intérieur de la sémantique linguistique*,

elles abondent par exemple dans les traductions françaises de César, où elles correspondent au latin *paulo post*. Or bien souvent, dans ces traductions, la substitution d'une expression à l'autre ne produirait pas d'effet sémantique perceptible. Il en va de même dans des contextes narratifs plus simples. Si l'on me demande qui est venu me voir cet après-midi, on ne trouvera pas grande différence entre les réponses :

(3) Pierre est passé à 3heures, et Paul est venu un peu après

(4) Pierre est passé à 3heures, et Paul est venu peu après

Une explication possible serait que *peu* et *un peu* sont ici dépourvus d'argumentativité. Inutile de dire que cette solution m'est interdite, car je n'ai pas, pour ces mots, de description autre qu'argumentative. De plus, il resterait à expliquer pourquoi l'on peut dire « un peu après, et même, je crois, peu après », l'inverse n'étant guère envisageable : cette observation, si l'on admet ma description de *même*, implique que les syntagmes joints aient, l'un et l'autre, une orientation argumentative, et que *peu après* ait une force argumentative supérieure. Comme ils ne diffèrent que par l'alternance de *peu* et de *un peu*, il faut que j'explique la différence argumentative des syntagmes par la valeur argumentative différente des modificateurs déréalisants qui y interviennent.

Je vais donc tenter une description argumentative. Je ferai l'hypothèse que, dans ces contextes narratifs où le locuteur énumère une série d'événements successifs, *après* a valeur d'ATT : énumérer, pour moi, c'est établir une cooccurrence – au sens que j'ai donné tout à l'heure à ce terme –, entre les événements rapportés (le locuteur indique que Pierre et Paul sont tous les deux venus, qu'il y a eu *à la fois* – en un sens non chronologique de cette expression – venue de l'un et de l'autre). La spécification *après* ne fait qu'affaiblir cette cooccurrence, tout en la maintenant. Ceci admis, les règles **R3** et **R4** laissent prévoir que l'on conserve l'orientation aussi bien en modifiant l'ATT *après* par l'INV *peu* qu'en le modifiant par l'ATT *un peu*. On explique également (je ne répéterai pas les explications données à propos du texte de Pascal) que *peu après* soit plus fort (dans le sens de la cooccurrence) que *un peu après*. D'où la possibilité de les conjoindre par *même*, et cela dans un seul ordre.

j'oppose la description *argumentative* des mots et des phrases à leur description *informative*, dont je mets en doute l'efficacité. Je suis donc autorisé à parler d'argumentativité linguistique dans un texte narratif ; et c'est tout autre chose que de dire, comme le font - à très bon droit sans doute - certaines analyses de discours, que la plupart des textes dits « narratifs » comportent de nombreux aspects polémiques.

Reste à comprendre un deuxième fait, à savoir la possible coordination des deux expressions par *mais* (ou *mais quand même*), qui suppose, pour moi, une antiorientation, alors que je viens d'affirmer la coorientation des expressions jointes. Ma solution est qu'il s'agit d'un phénomène de « relecture », semblable à celui signalé à la fin de la note 12. Le locuteur qui module son *un peu après* par *mais peu après*, envisage l'éventualité que le premier segment ait donné lieu à une lecture où *après* aurait été vu comme inverseur, et où *un peu après* (=ATT.INV) serait, en vertu de **R2**, une inversion atténuée, c'est-à-dire une sorte de négation (affaiblie), de la cooccurrence. Et il enchaîne non pas, à proprement parler, sur le premier segment, mais sur cette lecture éventuelle du premier segment (lecture qui, si l'on prend pour lecture première celle qu'il envisageait au moment où il prononçait le premier segment, est une relecture). Il lui oppose, au moyen de *mais*, l'indication *peu après* (=INV.INV), qui renforce au contraire (cf. **R3**) la cooccurrence, et introduit donc bien l'antiorientation nécessaire à *mais*. Dans la mesure où l'orientation générale de la structure « A mais B » est donnée par le segment B, la phrase étudiée, prise globalement, insiste sur la cooccurrence des deux venues, et possède de ce fait la même orientation que le premier segment, *tel qu'il pouvait être compris avant la relecture provoquée par mais*. La modulation a ainsi abouti à une confirmation, après évocation et annulation d'une interprétation fausse.

Mon explication recourt encore à la combinatoire des modificateurs dans les cas où le premier segment est *peu après*, et où il est ensuite modulé par *mais quand même un peu après*. Il me semble ici inutile de faire intervenir un phénomène de relecture du premier segment. Que le *après* de celui-ci soit compris comme ATT ou comme INV, et que, par suite, *peu après* soit INV.ATT ou INV.INV, cette dernière expression marque toujours une forme positive de cooccurrence, et rapproche donc les événements. Ainsi on peut retrouver l'antiorientation, exigée par *mais*, avec le *un peu après* (ATT.INV) du second segment, qui, lui, inverse la cooccurrence (cf. **R2**), et sépare donc les événements. En ce qui concerne l'orientation du tout, elle est, comme c'est habituel, donnée par le second segment, et institue donc une disjonction entre ce qui s'est passé d'abord et ce qui s'est passé ensuite.

5. Conclusion

Je récapitulerai, en conclusion, les principales hypothèses théoriques faites dans cet article, et qui s'ajoutent à la décision générale, liée à la théorie de « l'Argumentation dans la langue », de décrire les mots par les enchaînements discursifs qu'ils évoquent. J'ai, pour décrire un mot « temporel » comme *après*, introduit la notion de « cooccurrence argumentative »,

distincte des relations de proximité ou de distance chronologiques. J'ai d'autre part utilisé la notion de « modificateur déréalisant » (MD), qui a servi à la fois à rapprocher *après*, *peu* et *un peu*, tous trois MD, et à les distinguer : *peu* et *un peu* ont toujours, chacun, la même valeur (d'INV et d'ATT respectivement), alors que *après* peut avoir l'une et l'autre. Il s'est ensuite avéré nécessaire de construire une combinatoire des modificateurs, fondée sur l'idée que ceux-ci peuvent agir les uns sur les autres avant d'agir sur le « prédicat » qui leur est associé. Enfin il a fallu exploiter la notion de « relecture »²⁴ (principalement dans la note 12, et dans l'étude des emplois « narratifs ») : dans un enchaînement d'entités linguistiques, un segment peut induire une relecture de l'autre, et enchaîner sur cette réinterprétation qu'il a lui-même provoquée. J'aimerais que ces hypothèses puissent servir aussi lorsque seront étudiés d'autres cas où *peu* et *un peu* semblent coorientés. Un des cas les plus spectaculaires est celui des contextes restrictifs : il n'y a pas opposition argumentative entre « se contenter de peu » et « se contenter d'un peu », entre « n'avoir que peu d'espoir » et « n'en avoir qu'un peu ». Il serait intéressant que, là aussi, la proximité sémantique des expressions puisse être réduite à celle des combinaisons ATT.ATT et INV.ATT, donc à la ressemblance intuitive entre les deux attitudes consistant à atténuer une atténuation et à l'inverser.

²⁴ Cette notion a été développée, et utilisée pour des descriptions linguistiques, par María Marta García Negroni. Cf. « Scalarité et réinterprétation : les modificateurs surréalisants », dans J.C.Anscombe (éd.), *Théorie des topoï*, chap. 4, Kimé, Paris, 1995.